du siège de Léon au siège de Dol. D'autre part, nous lisons dans les mémoires manuscrits des bénédictins bretons que Thomas James portait d'or, au chef d'azur, chargé d'une rose d'or. Il est donc hors de doute que les armes peintes sur le missel du trésor de la cathédrale de Lyon appartiennent bien à Thomas James, évêque de Dol.

« Il en faut conclure que le manuscrit de Lyonest bien celui qu'Attavante a peint, en 1483, pour Thomas James, celui que l'enlumineur fit alors passer en Bretagne par l'intermédiaire des Rinieri, celui pour lequel il réclamait, en même temps, le paiement d'une somme de 125 ducats.

« C'est ainsi que votre calque, Monsieur le Comte, m'a conduit à rétablir dans tous ses détails l'histoire d'un manuscrit précieux par lui-même, et auquel nous devons encore plus nous intéresser, maintenant que nous connaissons non seulement la date de l'exécution et le nom de l'enlumineur, mais encore toutes les circonstances qui en expliquent l'origine et qui en font pour nous un monument national, puisqu'il a été commandé par un prélat français, et qu'il n'a pas quitté la France depuis 1483 ou 1484.

« Daignez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de mon respectueux dévouement. » Léopold Delisle.

M. Delisle a ajouté à cette lettre les notes suivantes :

« Le goût de Thomas James pour les belles œuvres d'art est attesté non seulement par le missel dont il estici question, mais encore par le monument funéraire qui lui fut élevé dans la cathédrale de Dol, et par un sceau dont M. Alfred Ramé a bien voulu me signaler une empreinte aux Archives de la Loire-Inférieure.

« Thomas James a dû être directement en rapport avec Attavante; il était en Italie en 1482, c'est-à-dire l'année qui précèda l'achèvement du missel, lequel porte la date de 1483. M. Hauréau cite un acte de Thomas James, daté de Rome le 13 avril 1482 (Gallia christiana, t. XIV, col. 1062).

M. l'abbé Auziani, préfet de la Laurentienne, a bien voulu m'apprendre que Thomas James, avant d'être évêque de Dol, avait été châtelain du château Saint-Ange à Rome. Il existe une grammaire latine, imprimée a Venise en 1484 (nº 9834 de Hain), en tête de laquelle l'auteur, Pomponius Lœtus, s'exprime en ces termes: « Superioribus annis volumina quædam grammtices romanæ scripsi, et Thomæ, pontifici Dolensi, præfecto arcis hadrianæ, dicavi; diffusum et ab communi usu longe semotum opus, ut viri auctoritas apud posteros honori, et vigiliæ nostræ gratæ habeantur, in commodiora tempora distuli...»